

Département du : Puy-de-Dôme  
Arrondissement de : Riom  
Canton de : Saint-Georges-de-Mons  
Commune de : CHARBONNIERES-LES-VIEILLES

**Arrêté n°2024.02.445**  
**portant tableau annuel d'avancement de grade - Année 2024**  
**Cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux**  
**pour l'accès au grade de adjoint technique territorial principal de 2ème classe**

Le Maire de la Commune de Charbonnières-les-Vieilles,

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu le décret n°2006-1691 du 22/12/2006, portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux ;

Vu l'arrêté n°2023.09.398 portant sur les Lignes Directrices de Gestion à compter du 18 septembre 2023 ;

Vu la délibération N°23.11.20-04 du 20 novembre 2023 concernant le personnel : avancement de grade – mise à jour du tableau des emplois

Considérant que les nominations sont prononcées dans l'ordre du tableau, au cours de la période de validité qui ne peut excéder le 31 décembre de l'année en cours ;

**Arrête :**

**Article 1 :**

Tableau annuel d'avancement de grade

Agent	Grade actuel	Grade proposé	Ordre de priorité	Examen professionnel ou ancienneté
M. <i>POUSSERGUE Pierre</i>	adjoint technique territorial	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	1	

Total promouvables : 1

Nombres d'hommes : 1

Nombre de femmes : 0

Total promus : 1

Nombres d'hommes : 1

Nombre de femmes : 0

**Article 2 :**

La secrétaire de Mairie est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera affiché et communiqué au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme aux fins de publicité.

Fait à CHARBONNIERES LES VIEILLES, le **12 FEV. 2024**

**M Michaël BARÉ, Maire,**



Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la présente publicité, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Publié par affichage le :